



VILLE D'ANDENNE

Charte graphique de la Ville d'Andenne

Mise à jour - Juin 2018



Introduction

Pour être pleinement efficace, l'identité visuelle de la Ville d'Andenne doit être utilisée avec la plus grande cohérence possible.

Cette charte graphique définit les principes de base régissant l'utilisation du logo et de la typographie et doit être fidèlement respectée afin d'éviter toute transformation susceptible d'affaiblir l'impact de cette identité.

Pour toutes autorisations et informations complémentaires, une demande doit être introduite auprès du Service Communication et Relations Publiques et fera, le cas échéant, l'objet d'une validation du Collège communal.

Les logos et documents discutés dans ce document sont disponibles sur Template > Charte Graphique ou sur www.andenne.be/charte (ce lien est réservé à l'administration)

Sommaire

1.	Les armoiries.....	4
2.	Le logo officiel bicolore	4
3.	Intégration du logo officiel	4
4.	Le logo en version horizontale	5
5.	Le logo monochrome	5
6.	Le logo doré.....	5
7.	Le logo territorial	6
8.	Logo pour un service communal (ou apparenté)	6
9.	Pas d'effet fantaisie sur le logo	6
10.	Usage des polices	7
11.	Mise en page des documents.....	7
12.	Format des eMails.....	10

1. Les armoiries



Le Conseil communal, en séance du 19 septembre 2008, a fait le choix de l'utilisation d'un logo plus actuel. Les armoiries utilisées depuis la fusion des communes ont donc été remplacées sur tous les supports de l'Administration communale. Seuls le Collège communal et la Direction générale peuvent octroyer l'autorisation d'un usage spécifique de ces armoiries.

2. Le logo officiel bicolore

Le logo à utiliser est, sauf exception, **le logo bicolore gris/bleu**. La composition des couleurs doit impérativement suivre les valeurs reprises ci-dessous, selon le mode de couleurs utilisé.



VILLE D'ANDENNE

Informations techniques

Bleu

RVB : 98 / 132 / 189
CMJN : 71 / 42 / 0 / 0
pantone 279
HTML : #5492cb

Gris

RVB : 99 / 106 / 115
CMJN : 66 / 52 / 41 / 14
pantone 431
HTML : #6a737b

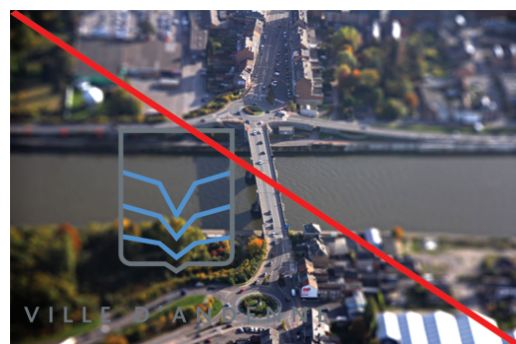
3. Intégration du logo officiel

Le logo peut être intégré sur un fond clair, autre que blanc, pour peu qu'il reste lisible :



En cas d'intégration sur fond foncé, on privilégiera le logo monochrome blanc (voir ci-après).

Le logo ne peut en aucun cas être intégré tel quel au-dessus d'un fond non uniforme :



Charte graphique de la Ville d'Andenne

Service Communication et Relations publiques
Promenade des Ours, 33 - 5300 ANDENNE
Tél.: 085/84 95 66 • relpub@ac.andenne.be • www.andenne.be

4. Le logo en version horizontale



Le logo peut dans certains **cas exceptionnels** être utilisé en mode horizontal. Il est utilisé comme logo sur le site web de la Ville pour augmenter sa lisibilité dans un cadre vertical restreint.

Cette version du logo doit faire l'objet d'une autorisation spécifique.

5. Le logo monochrome

Cette version du logo n'est à utiliser que dans des cas tels que :

- cachet
- sérigraphie
- broderie
- écusson
- merchandising
- lettrage de véhicules
- sur un fond foncé (version blanche)
- sur un fond non uniforme



6. Le logo doré

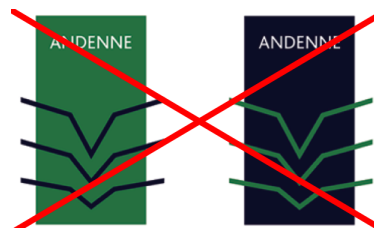
Le logo doré est réservé à un **usage protocolaire** et doit faire l'objet d'une autorisation spécifique.



VILLE D'ANDENNE

7. Le logo territorial

Le logo territorial était réservé aux associations non publiques. Il est abandonné. **Il ne doit plus être utilisé nulle part.**



8. Logo pour un service communal (ou apparenté)

En tant que service communal ou assimilé, toute communication doit se faire via le logo officiel de la Ville d'Andenne tel que décrit dans la charte.

Dans certains cas **exceptionnels**, tels que la nécessité de posséder un logo propre afin de pouvoir justifier d'un subside, une demande au Service Communication et Relations Publiques pourra être faite afin de disposer d'un logo personnalisé.

Dans ce cas, le logo prendra toujours la forme suivante : Logo de la Ville d'Andenne sous-titré du nom du service en capitalisé et en police Avenir Next Demibold. En bleu (CMJN : 68/34/0/0) dans le cas d'une version couleur. Si le nom du service excède 8 lettres, il sera aligné sur la taille du texte "Ville d'Andenne", sinon il sera aligné sur les bords de l'écusson de la Ville, l'alignement déterminera la taille de la police.

Ce logo vous sera fourni par le Service Relations Publiques et validé par le Collège Communal.. Il est **strictement interdit** à un autre service communal **de réaliser lui-même un logo.**



VILLE D'ANDENNE
SAGEISS

9. Pas d'effet fantaisie sur le logo

Il est **interdit** d'appliquer tout effet graphique sur le logo (3D, ombrage, dégradé, etc.).

10. Usage des polices

Pour la rédaction du courrier administratif ou des emails, le choix du Collège s'est porté sur l'usage de la police **Verdana en corps 10**. Les plates-formes ne poseront aucune barrière à l'utilisation de cette typographie.

Elle est déclinable en plusieurs caractères.

Verdana
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789(.,;) !' ? + - = & @ "% #

Verdana oblique
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789(.,;) !' ? + - = & @ "% #

Verdana Bold
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789(.,;) !' ? + - = & @ "% #

Verdana Bold oblique
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789(.,;) !' ? + - = & @ "% #

Les autres police tolérées uniquement dans les rapports internes et eMails sont Calibri et Avenir.

Il est strictement interdit d'utiliser des polices fantaisistes (Comic Sans MS par exemple) dans les courriers officiels, les emails professionnels ou tout autre support écrit.

L'usage d'autres polices dans les supports de communication tel que les affiches ou les flyers feront l'objet d'une concertation avec le service Communication et Relations publiques.

11. Mise en page des documents

Les documents officiels, courriers et autres notes seront mis en page sur base des modèles disponibles dans TEMPLATES > Charte Graphique > Modèles.

Aucune mise en page fantaisiste ne sera tolérée.
L'usage de photos dans les documents sera limité au stricte minimum pour illustrer le propos. Aucune image ou illustration à caractère purement décoratif ne sera ajoutée aux courriers.

Si vous utilisez un logo de type « Service communal » (ou apparenté), vous pouvez l'utiliser en remplacement du logo officiel de la Ville en haut à gauche du document.

Pour les courriers provenant de plusieurs partenaires, les autres logos sont placés à droite du logo de la Ville sur la même ligne (centrage vertical).

Charte graphique de la Ville d'Andenne

Service Communication et Relations publiques
Promenade des Ours, 33 - 5300 ANDENNE
Tél.: 085/84 95 66 • relpub@ac.andenne.be • www.andenne.be

Exemple de courrier vers l'extérieur



VILLE D'ANDENNE

Le 11 février 2018

Madame Isabelle DUPONT
Avenue Roi Albert, 44
5300 ANDENNE

V/Réf. :
N/Réf. :
Votre correspondant :
Ligne directe :

Sujet du courrier (pas de CAPITALISATION)

Madame,

Redditus imperiis Auster subiectaque rursus alterius convexa poli. rectore sub uno conspirat
gempipares frenis communibus orbis.

Iunximus Europen Libyae. concordia fratrum plena redit. Iunximus Europen Libyae.
concordia fratrum plena redit.

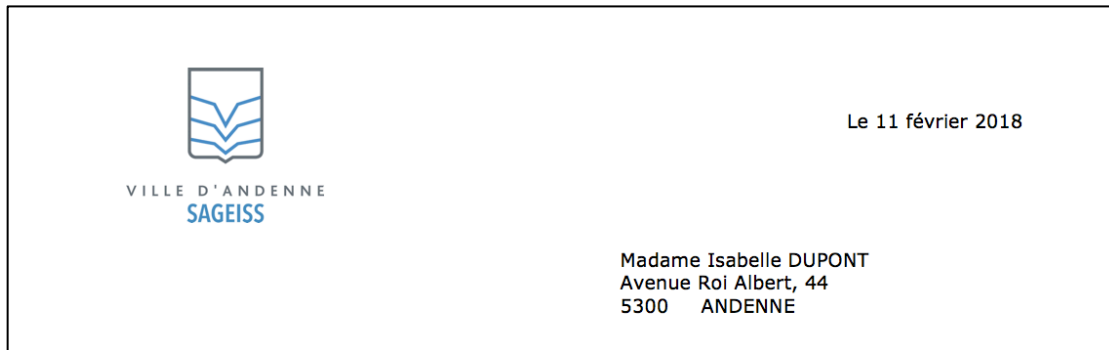
Iunximus Europen Libyae. concordia fratrum plena redit. Captum vox nuntiat una
rumoremque sui praevenit laurea belli.

En restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma
considération distinguée.

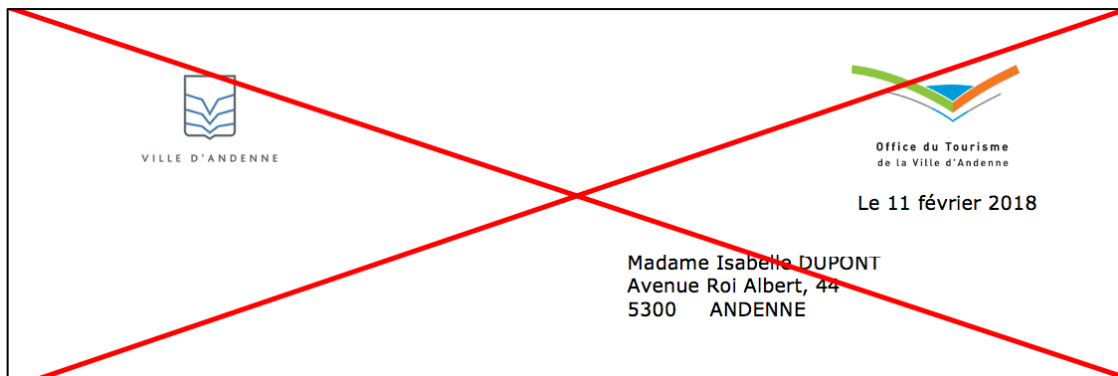
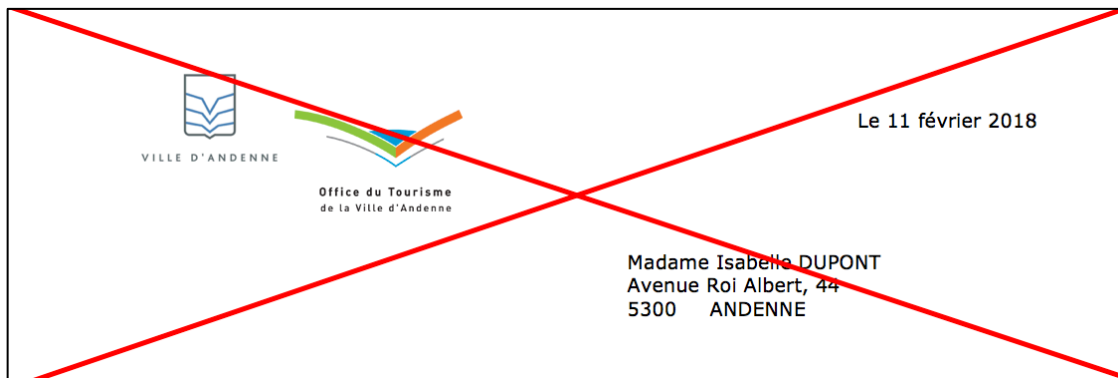
Prénom NOM
Fonction

Service des Festivités et du Tourisme
Maison du Citoyen • Promenade des Ours, 33 - 5300 ANDENNE
Tél.: 085/84 95 34 • festivites@ac.andenne.be • www.andenne.be • www.andennetourisme.be

En-tête avec logo de service



En-tête avec logo multiples



Charte graphique de la Ville d'Andenne

Service Communication et Relations publiques
Promenade des Ours, 33 - 5300 ANDENNE
Tél.: 085/84 95 66 • relpub@ac.andenne.be • www.andenne.be

12.Format des eMails

Les emails seront rédigés dans l'une des polices autorisées et de préférence en Verdana.

Les emails ne comprendront pas de décorations additionnelles (comme des fonds par exemple).

Tous vos emails, même les emails internes, doivent se terminer par votre signature.

En cas de réponse à un email externe, votre signature doit également impérativement figurer à la fin de votre message.

Pour récupérer votre signature au bon format, rendez-vous sur le site :
<https://db.andenne.be/signature/>

Sélectionnez votre service et ensuite copiez votre signature dans son intégralité (c'est à dire y compris les deux dernières lignes) depuis la page et collez-la dans les paramètres de Outlook. En cas de difficulté avec cette procédure, contactez le service Informatique.

Ces informations sont issues d'Andenne DB, il est donc important de **conserver la fiche de votre service à jour**.

Votre signature suit ce format :

Prénom NOM

Fonction

Service

Ville d'Andenne

Rue, numéro

5300 Andenne - Belgique

Tél 00 32 (0)85/12 34 56 – 0485/12 34 56

www.andenne.be

Pensez à l'environnement. Merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire.

[Le présent message n'engage pas la Ville d'Andenne](#)

Si vous disposez d'un GSM de fonction, le numéro doit être ajouté après le numéro de ligne directe.

A l'adresse du site web officiel peut être ajouté un autre site spécifique :

www.andennetourisme.be, bibliotheque.andenne.be, ...

Exemple : www.andenne.be • www.andennetourisme.be

Les deux dernières lignes (le disclaimer) doivent être copiées telles quelles. Elles lient vers notre site à l'adresse suivante : <https://www.andenne.be/conditions-emails/>
Cette page web reprend les informations légales essentielles qui gouvernent la communication par eMail de la Ville d'Andenne telles que validées par le Collège.

Ce lien remplace le texte qui était en vigueur précédemment et qui ne doit donc plus figurer dans votre signature. Pour rappel, il s'agissait de :

Le présent message n'engage pas la Ville d'Andenne. Conformément aux dispositions de l'article L 1132 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et sous réserve des délégations, (...) "les actes et la correspondance de la commune sont signés par le bourgmestre et contresignés par le Directeur général". La compétence des autorités communales relève de l'ordre public et les pouvoirs doivent être exercés par ceux à qui ils ont été attribués. Tout acte susceptible d'engager la commune doit être précédé d'une délibération ou d'une décision de l'autorité compétente (soit, selon le cas, le Bourgmestre, le Collège communal ou le Conseil communal). Ce message peut contenir des informations personnelles ou confidentielles. Si vous recevez celui-ci par erreur, merci de nous le signaler immédiatement par courrier électronique ou par téléphone et de procéder à sa destruction, sans lire, copier ou modifier son contenu, ni le divulguer à quiconque. Nous vous remercions de noter que l'intégrité et la sécurité de ce message ne peut être garantie sur internet.

Vous ne pouvez pas ajouter d'image à votre signature (comme le logo de la Ville ou une image promotionnelle pour un événement ou une initiative communale par exemple).

La raison est essentiellement technique. On ne sait pas avec quel logiciel et matériel votre interlocuteur va consulter votre eMail. Les images en signature ne sont pas supportées par tous les clients mails. Dans certains cas cela peut rendre votre email complètement illisible ou être marqué comme spam.

Messages promotionnels

Il est possible d'ajouter un message promotionnel pour un événement communal entre la fin de la signature et le disclaimer. Ce message ne peut faire que quelques lignes. Vous pouvez écrire ce message dans une autre couleur.

Dans ce cas, on prendra soin de retirer ce message à la fin de l'événement référencé.

Ce message promotionnel ne peut pas comporter d'image.

Exemple :

Marc-Laurent MAGNIER
Responsable NTIC
Service Relations publiques et Communication
Ville d'Andenne
Promenade des Ours, 33
5300 Andenne - Belgique
Tél : +32 (0)85/84.95.62 | +32 (0)487/167132
www.andenne.be

Fêtes de Wallonie d'Andenne – 21, 22, 23 septembre – 30 concerts gratuits, des spectacles de rue inattendus, un village des enfants original et une zone urbaine détonnante. Sans oublier : le feu d'artifice du samedi soir, la foire et la braderie, un espace **Tourisme et Culture** et une zone **Love Etc.** – Infos et programme : www.leswallonie.be

Pensez à l'environnement. Merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire.
[Le présent message n'engage pas la Ville d'Andenne](#)